



Air France

Par ici la sortie !!!

La CFE-CGC Air France demande l'arrêt des pressions mis sur les seniors pour les inciter à prendre leur retraite

Il est de bon ton en ce moment pour l'entreprise de faire des économies et pourquoi pas en faire sur le dos des seniors de l'entreprise qui ont déjà tous leurs trimestres de cotisation en les incitant fortement à faire valoir leur droit à la retraite.

C'est ce que semble penser notre Direction par ses agissements ... et cela au détriment des salariés concernés qui souhaitent rester dans l'entreprise.

Faut-il rappeler à notre Direction :

- **Qu'elle ne peut pas exiger du salarié de connaître sa date effective de départ à la retraite**
- **Qu'entre l'âge légal de départ en retraite et 69 ans inclus, un salarié peut décider librement de rester ou de faire valoir son droit à la retraite**
- **Que l'employeur ne peut en aucun cas mettre la pression à un salarié pour le faire partir ou le forcer indirectement à partir en dégradant ses conditions de travail**

Cela pourrait être requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse, voire de discrimination liée à l'âge (art. L1132-1 du Code du travail)

Cependant à partir de 67 ans, la Direction, via votre RH local, peut vous envoyer un courrier annuellement vous demandant de vous positionner sous un délai d'un mois sur votre souhait de continuer votre activité ou partir en retraite. **Si vous refusez, la Direction ne peut rien vous imposer.**

Si vous demandez votre retraite : votre prime de fin de carrière sera imposée

Si vous acceptez votre mise à la retraite, avec la formulation suivante : Suite à votre courrier du XX/XX/2026, je vous confirme mon acceptation de mise à la retraite par AIR FRANCE. Ma fin d'activité sera le XX/XX/2026 pour une mise à la retraite au XX/XX/2026 : **Votre prime de fin de carrière sera alors défiscalisée (sur la base des indemnités de licenciements économiques)**

✓ En résumé :

- **✗ Avant 70 ans → impossible d'imposer la retraite**
- **✓ Entre 67 et 69 ans → proposition possible mais refus libre**
- **✓ À partir de 70 ans → mise à la retraite possible sans accord**

Si vous souhaitez nous contacter : via vos militants locaux ou via : dome.cfecgcaf@gmail.com

La CFE-CGC, plus que jamais à vos côtés !!!

**CFE-CGC AIR FRANCE
REJOIGNEZ-NOUS !**

www.cfecgcaf.org

